



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maltraitance

Question au Gouvernement n° 1680

Texte de la question

PROTECTION DE L'ENFANCE

M. le président. La parole est à Mme Martine Aurillac, pour le groupe UMP.

Mme Martine Aurillac. Madame la ministre de la famille et de l'enfance, depuis votre arrivée à ce ministère, vous vous êtes attachée, à la suite de M. Christian Jacob, non seulement à rendre toute sa place à la famille, mais aussi à promouvoir l'accueil et la protection de l'enfance.

Outre la création de la PAJE, vous avez engagé une action efficace contre la maltraitance - c'était l'objet de votre communication du mois d'octobre -, ainsi qu'une réforme de l'adoption internationale, pour harmoniser et simplifier les procédures tout en développant un meilleur accompagnement des familles en amont et en aval. Dans le même esprit, la conférence de la famille 2005 s'intéressera aux familles fragiles, qu'elles soient nombreuses, monoparentales ou déstabilisées par un choc de l'existence. Elle portera également sur les enjeux démographiques.

Le 20 novembre prochain, nous fêterons le quinzième anniversaire de la signature de la convention des droits de l'enfant, que la France avait été la première à ratifier, en 1990.

Au moment où le périmètre de l'Europe s'élargit à vingt-cinq membres et en comptera bientôt vingt-sept, la protection de ces droits ne peut se réaliser dans un cadre purement national. Une coopération est en effet indispensable.

Pourriez-vous donc nous indiquer, madame la ministre, quelles sont les actions entreprises à cet égard et comment vous comptez, dans ce domaine où notre pays a donné l'exemple, faire entendre la voix de la France ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre de la famille et de l'enfance.

Mme Marie-Josée Roig, ministre de la famille et de l'enfance. Madame la députée, je vous remercie d'avoir souligné la détermination du Gouvernement à travailler en faveur de la protection de l'enfance.

M. Jean-Louis Idiart. C'était nécessaire !

Mme la ministre de la famille et de l'enfance. Vous avez rappelé les grandes lignes de notre politique. Je n'y reviendrai donc pas.

Certaines préoccupations touchant à l'enfance et à la famille concernent évidemment d'autres pays d'Europe. Je pense notamment aux dangers que courent nos enfants au contact d'Internet, à la séparation des couples binationaux, à l'adoption ou, bien sûr, aux problèmes démographiques de nos populations vieillissantes.

S'agissant des contacts qui ont déjà été pris, j'ai pu faire entendre la voix de la France devant les Nations unies, à Genève, lors du rapport quinquennal sur nos engagements dans la convention des droits de l'enfant. Sur ce sujet, le travail de la France pendant les cinq dernières années a été unanimement salué.

Pour ce qui est des autres pays, une coopération est déjà en place avec l'Allemagne. Ainsi, je me rendrai le 2 décembre prochain à la rencontre de mon homologue allemande, Mme Renate Schmidt, que nous avons accueillie récemment, afin de mettre en place un travail sur la possibilité de faire cohabiter harmonieusement pour les femmes vie professionnelle et vie familiale. Je vais lui demander de mettre en place un groupe de haut niveau, qui sera en contact permanent avec nos deux pays.

Nous coopérons également, au Centre français de protection de l'enfance, avec ce pays sensible qu'est la Roumanie. Un travail important est en cours.

Je salue enfin le fait que vous ayez parlé de l'anniversaire de la convention des droits de l'enfant, le 20 novembre prochain. Je réunirai à cette occasion tous les partenaires de la protection de l'enfance et de la famille, qu'ils soient publics, privés ou associatifs, avec lesquels j'entends non seulement travailler pour la protection de l'enfance, ce qui est légitime, mais aussi mettre en évidence les cas de bien-traitance, afin d'initier une nouvelle politique, une nouvelle philosophie et un nouveau regard en la matière. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Données clés

Auteur : [Mme Martine Aurillac](#)

Circonscription : Paris (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1680

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : famille et enfance

Ministère attributaire : famille et enfance

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 novembre 2004

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 18 novembre 2004